

# Compte rendu de la Réunion du 1<sup>er</sup> conseil d'école pour 2017-2018

Lundi 6 novembre 2017

Salle dite « d'anglais » de l'école Jacques-Yves Cousteau de Bignoux (86800)

## Présents :

Les représentants de la mairie : Mme Lassus, M. Thévenet

Les représentants de parents d'élèves : M. Farrugia, Mme Furet, Mme Rouil, Mme Villard

Les enseignants : Mme Bonnet, M. Belmokadem, M. Bourriaud et Mme Colin

## Excusés :

Mme Meyer, IEN

M. Caillot, enseignant

Mme Rapiteau, représentante mairie

Rédacteur : M. Guilhem Farrugia

## Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil d'école du 12 juin 2017
- ✓ Résultats des élections
- ✓ Effectifs et répartition pour la rentrée 2017-2018
- ✓ Organisation du temps scolaire et périscolaire
- ✓ Approbation du règlement intérieur
- ✓ Hygiène et sécurité à l'école
- ✓ Bilan des comptes
- ✓ Présentation des projets pour l'année 2017-2018

### **1) Approbation du compte rendu du conseil d'école du 12 juin 2017**

Mme Colin présente le compte rendu du conseil précédent, en détaille les parties constitutives, procède à sa lecture puis le soumet au vote pour approbation. Le CR est approuvé à l'unanimité des membres du conseil d'école.

### **2) Résultats des élections**

Les élections se sont déroulées par correspondance le vendredi 13 octobre : 146 inscrits, 100 votants, 15 bulletins blancs/nuls, 85 votes exprimés (soit près de 69% des inscrits. Pour rappel : 65 % en 2016). Les 4 sièges ont été pourvus : Mme Neveu, M. Farrugia, Mme Rouil, Mme Furet et Mme Villard (suppléante). Mme Colin remercie les membres présents de leur engagement pour l'école.

Titulaires	Suppléante
Vanessa NEVEU Guilhem FARRUGIA Valérie ROUIL Céline FURET	Sophie VILLARD

Mme Colin précise le rôle et les attributions du conseil d'école, tels qu'ils sont définis par les articles D411-1 et suivants du code de l'éducation (cf document transmis en début d'année par les représentants des parents d'élèves).

Mme Villard demande de préciser le statut de l'ATSEM de GS/CP et interroge sur la conformité de son statut et des missions confiées. Mme Colin détaille ce statut et confirme cette conformité, sur le plan légal et administratif.

### 3) Effectifs et répartition pour la rentrée 2017-2018

Un point est fait sur l'effectif total des élèves à l'école et leur répartition : 20 élèves en PS/MS, 24 élèves en GS/CP, 24 élèves en CE1/CE2, 29 élèves en CM1/CM2. Pour cette rentrée 2017-2018, l'école est composée de 4 classes, soit un total de 106 élèves. Il y a 3 élèves supplémentaires, par rapport à l'année dernière. Pour rappel, en 2014-2015, il y avait 103 élèves (TPS-CM2) répartis sur 5 classes.

Effectifs et répartition des élèves 2017-2018									
Noms des enseignants	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Effectif des classes
M.Belmokadem	16	13							29
Mme Bonnet			12	12					24
M.Bourriaud					11	13			24
Mme Colin M. Caillot (les lundis)							13	16	29

Un point est fait sur les effectifs des années passées et sur les possibilités de nouvelles arrivées dans les années à venir, au regard des logements en construction sur la commune de Bignoux. Concernant la prévision des effectifs pour la rentrée 2018-2019 : 16 CM2 vont partir au collège, 8 enfants nés en 2015 sur la commune devraient s'inscrire en PS.

### 4) Organisation du temps scolaire et périscolaire pour l'année 2017-2018

Concernant le temps scolaire :

Organisation (24h hebdo +1h d'APC)			
lundi	9h-12h	13h30-16h	APC Ecole 16h-16h45
mardi	9h-12h	13h30-16h	
mercredi	9h-11h	TAP Mairie 11h-12h	
jeudi	9h-12h	13h30-16h	APC Ecole 16h-16h45
vendredi	9h-12h	13h30-16h	

Mme Colin fait un point détaillé sur l'organisation hebdomadaire du temps scolaire en 2017-2018, en incluant les APC. Ces APC ont lieu les lundis et jeudis de 16h à 16h45, pour un total de 36h sur l'année. Le calendrier scolaire étant composé de 36 semaines, à raison d'1h30 par semaine, il s'ensuit que les APC ne peuvent avoir lieu toutes les semaines de l'année. D'où le choix de ne commencer les APC qu'après les vacances de la Toussaint, ce qui permet en outre de procéder à une première évaluation formative et diagnostique. Mme Colin rappelle que ces activités sont facultatives, fonctionnent en groupe restreint et relèvent du soutien et de l'aide méthodologique. Pour cette période, des petits groupes d'élèves de CP, CE1 et CE2 sont concernés, pour de l'aide en lecture, en écriture et en méthodologie.

### Concernant le temps périscolaire :

Les parents d'élèves ainsi que les enseignants interrogent les représentants de la mairie sur le maintien des activités TAP pour 2018-2019. Sans formuler une réponse ferme et définitive, M. Thévenet indique que leur maintien n'est pas assuré, et qu'il est pour l'instant prévu que les TAP ne puissent être reconduits l'année prochaine. *Un bilan devra être effectué sur ce point lors du prochain conseil d'école.*

Mme Colin donne la parole aux représentants des parents d'élèves pour les questions relevant des TAP et activités périscolaires. Les représentants des élèves posent les questions relatives à ces points :

- Sortie des élèves par la garderie le mercredi à 11h. Les représentants de la mairie rappellent qu'il n'y a plus que 3 agents cette année pour gérer les sorties, pour 4 l'année dernière. Ils signalent que cet effectif légitime le fonctionnement actuel et les modalités pratiques d'organisation (arrêt CAE).

- La gestion d'un cantonnier pour la surveillance des enfants au cours de la pause méridienne. Le représentant de la mairie explique que le texte avancé par les parents d'élèves pour solliciter un CAE dans le cadre de la ruralité de la commune n'est ni légal ni applicable et que la commune ne pourrait vraisemblablement bénéficier d'un CAE, ni cette année scolaire, ni l'année prochaine, en raison des dispositions légales en vigueur dans notre commune. Les représentants des parents d'élèves signalent que l'information n'a pas été diffusée en amont et que les modalités de surveillance des enfants ont été découvertes en réunions parents/enseignants. Des propositions sont avancées pour diffuser l'information de manière plus transparente: la possibilité pour les représentants de la mairie d'être présents en début des réunions enseignants/parents, la possibilité d'instaurer une séance plénière introductive avant les 4 réunions de classe, incluant la possible présence des ATSEM. On évoque également la possibilité de programmer une réunion associant les enseignants et représentants de la mairie, dès le début d'année scolaire. *Les modalités de réunion de rentrée de l'année prochaine seront rediscutées et redéfinies.*

- En termes de communication, la possibilité d'être informé des stagiaires recrutés de manière temporaire, sous la forme d'un affichage à l'entrée de l'école, ou tout simplement sur la vitre de la porte d'entrée de la classe concernée. Les parents d'élèves expliquent qu'ils souhaiteraient bénéficier d'une communication leur permettant d'être informés des modalités concrètes de fonctionnement de l'école, avant même que des changements notables aient pu être actés. On évoque la possibilité de signaler les changements majeurs d'organisation seulement. *Les modalités d'information des familles pourront être fixées et redéfinies lors du prochain conseil d'école.*

- La question d'un service minimum à la garderie. Les représentants de la mairie répondent par la négative : un service minimum n'est pas prévu, ni pour les ATSEM, ni pour la garderie.

- La possibilité d'un service civique. Il ne sera pas prévu de service civique, en particulier parce qu'il faut trouver un tuteur et qu'un service civique ne peut travailler en autonomie, sans être accompagné.

- La possibilité d'une semaine de 4 jours. On discute de la pertinence de cette possibilité : le fonctionnement actuel, sur 4 jours et demi, demeure intéressant pour l'aménagement hebdomadaire du temps scolaire. Dans tous les cas, tout changement d'organisation doit être présenté à l'ordre du jour et voté par un conseil d'école, afin que cela puisse être acté par le DASEN. Une décision sera à prendre en début d'année 2018. On évoque la possibilité de faire passer aux parents d'élèves un questionnaire pour obtenir leur avis majoritaire.

### **5) Approbation du règlement intérieur**

Mme Colin distribue et présente le règlement intérieur de l'école. Elle procède à sa lecture et soumet le document à la discussion collégiale. Elle corrige la mention de la gratuité de la garderie, de 8h40 à 8h50 le matin et de 16h à 16h10 l'après-midi. Les arrivées en retard sont rediscutées et la phrase corrigée pour tous les élèves de l'école. Les horaires de récréation sont dorénavant de 10h45 à 11h15 en PS et MS, et de 10h30 à 11h pour les GS. Il est également ajouté que des chaussures adaptées aux activités scolaires doivent être adoptées en collectivité, y compris en maternelle. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité (sous réserve des modifications soumises au conseil d'école) et sera distribué et transmis aux parents.

### **6) Hygiène et sécurité à l'école**

Un exercice de sécurité incendie a été réalisé le lundi 6 novembre à 11h45 et a permis d'évaluer le fonctionnement du matériel. Un point est fait sur les modalités et lieux de rassemblement, ainsi que sur la coordination des alarmes. Il a été constaté que la sonnerie est pour l'instant peu audible et qu'il faudra remédier à cet obstacle pour que toutes

les classes soient averties en cas de sonnerie. Un exercice d'intrusion sera réalisé prochainement. Les enseignants demandent aux représentants de la mairie d'organiser un exercice sur un temps de médiathèque ou de restauration.

Concernant l'hygiène des locaux, une représentante des parents pose une question sur la possible utilisation de produits hypoallergéniques pour les sanitaires. Les représentants de la mairie ont pris note et étudient la possibilité d'utiliser de tels produits.

L'entretien plus régulier du dortoir où dorment les PS maternelle est également évoqué, de manière à ce qu'il réponde à l'hygiène nécessaire. L'équipe enseignante fait régulièrement remonter à la mairie des constats de manque d'hygiène : le dernier suite à l'intervention de l'animatrice yoga ayant refusé d'utiliser ces locaux compte tenu du mauvais état hygiénique constaté : dortoir sale le 4 octobre, non nettoyé depuis la rentrée. *Le prochain conseil d'école pourra être l'occasion de faire un point sur l'hygiène du dortoir.*

## **7) Bilan des comptes**

Le bilan des comptes relatif au fonctionnement de l'école est effectué par Mme Colin.

Au 31 août 2017, le solde de la coopérative scolaire s'élève à 2 168,96 €, desquels il faut déduire : 3 transports en 2016-2017 (- 425 €) et un cinéma en 2016-2017 (-55 €). Soit un solde d'environ 1680 €. La participation des parents s'élève à 651 euros au 20/10/17. Mme Colin rappelle l'historique de la contribution financière des parents lors des dernières années :

2017-2018	40 familles sur 73	55%
2016-2017	48 familles sur 73	66%
2015-2016	56 familles sur 74	75%
2014-2015	58 familles sur 78	74%
2013-2014	70 familles sur 79	89%

L'équipe enseignante remercie ensuite les financeurs :

- La mairie : fournitures, VPI de la classe de Patrick, participation aux transports, prise en charge du transport pour la piscine, participation de 80 € par enfant de CM et par année pour les sorties.
- l'APE : enveloppe de 1500 € minimum, qui pourrait s'élever à 3000 € si le projet de classe transplantée était réalisé.
- L'école des sports pour l'action « collecte de papier » qui finance l'adhésion USEP et les différentes sorties culturelles des PS-MS.

## **8) Présentation des projets pour l'année 2017-2018**

Mme Colin présente les projets pour l'année scolaire 2017-2018 :

- ✓ Actions autour du jardin :
  - Achats grâce à l'enveloppe du Ministère accordée en mai 2017
  - Aménagement arrosage / composteur
  - Ateliers lors des TAP avec Cassandra
  - Animations CPIE en lien avec le projet territorial « Abeilles, Mon village... espace de biodiversité »
- ✓ Intervention d'étudiants de la fac des sports qui vont passer le CRPE, dans les classes des CE et des CM les vendredis après-midi (utilisation de la salle socio les vendredis après-midi à partir de janvier 2018, demande faite auprès de la mairie).
- ✓ Intervention d'étudiants de l'ENSIP, dans les classes de GS-CP et CE1-CE2 : Mise en place d'ateliers scientifiques.

- ✓ Piscine pour les CP-CE1-CE2-CM1 les mardis après-midi du 9 janvier au 3 avril, avec 10 séances (M. Bourriaud et M. Belmokadem vont à la piscine ; Mme Bonnet et Mme Colin restent à l'école avec les PS-MS, GS et CM2).
- ✓ USEP de la GS au CM : 3 classes.
- ✓ École et cinéma pour les élèves de M. Belmokadem (2 films à Poitiers) et pour les élèves de Mme Bonnet (3 films à Poitiers).  
En lien : spectacle de danse *Les petits devant, les grands derrière* + atelier au musée Sainte-Croix.
- ✓ Projet « Théâ » (action OCCE) pour les CM.  
Lecture, ateliers de pratiques théâtrales.  
1 journée de rencontre en fin d'année avec les 5 autres écoles qui participent au projet.
- ✓ Projet « Radio » pour les CE.  
1 journée au LP2i.
- ✓ Classe transplantée :  
Mme Colin présente les devis simulés pour le projet de classes transplantées en bord de mer : pour 2 ou 3 classes. Le budget serait déficitaire pour 3 classes, ce qui exigerait une subvention exceptionnelle (participation des familles par enfant : 100 €), et serait équilibré pour 2 classes (participation des familles par enfant : 80 €). Une demande exceptionnelle de financement à la mairie est formulée par Mme Colin.
- ✓ Repas de Noël : programmé le jeudi 21 décembre, à la salle socio :  
Venue du Père Noël (APE) à la fin du déjeuner.  
Marché de Noël : soirée du 21 décembre à la salle socio (18h30) + remise des achats de chocolats APE.  
Restauration partagée / buvette APE (à discuter).
- ✓ Défilé de printemps le vendredi 30 mars 2018.
- ✓ Fête de fin d'année le samedi 23 juin 2018. Se pose la question des modalités d'organisation de cette fête de fin d'année. En particulier, il serait peut-être bénéfique que l'exposition et la kermesse n'aient pas lieu simultanément. L'équipe enseignante salue la richesse et l'engouement suscité par la kermesse de l'année précédente.
- ✓ Photos de classes en janvier.
- ✓ Vente de sac « initiatives » en mars.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Mme Colin clôt le premier conseil d'école à 22h. Elle annonce que le prochain conseil aura lieu le 5 février 2018 à 18h30.

Le secrétaire  
Mr Farrugia

La présidente  
Mme Colin